

Amiens SNES

Amiens, le 18 décembre 2018

Décembre 2018 - Bulletin n° 2

Sommaire :

- Éditorial
- À la une
- Réforme
- Métier
- Dans les départements

Dans ce numéro :

Résultats élections professionnelles	2
Elections professionnelles	3
Réforme du lycée	4
Intempéries	4
Mutations Inter 2019	5
Congés de formation	5
Rendez-vous de carrière	5
P.P.C.R.	6
CPE, Psy-EN	7
Dans les départements	8

L'heure de la mobilisation !

Le mouvement social que connaît la France depuis plusieurs semaines porte une majorité des revendications que défend le SNES-FSU. La question de la justice fiscale qui en est le cœur interroge aussi l'avenir des services publics comme un bien commun. Il n'est pas question pour nous d'ignorer la cohérence entre les mouvements de protestation, de colère, voire de désespoir, qui remuent le pays et l'urgence de plus en plus avérée de défendre la Fonction publique, pour l'intérêt général, l'équité citoyenne et le progrès social.

En réponse à la contestation ardente des citoyens, le président propose des mesures issues des anciennes recettes sarkozystes à l'image du recours aux heures supplémentaires défiscalisées. La Fonction publique est menacée de faire les frais des quelques concessions faites par une amplification des suppressions de postes déjà prévues.

De même, les orientations budgétaires et idéologiques du Ministère de l'Education, qui sont scandaleusement en-dessous des enjeux sociaux et de formation de notre temps, entrent dans l'ensemble de la politique gouvernementale dite « libérale » dont les effets désastreux et malsains réveillent depuis plusieurs semaines la conscience collective. La dégradation des conditions d'exercice des enseignants, la précarisation des moyens, l'insuffi-

sance des salaires, la démultiplication des pressions hiérarchiques, la submersion des collègues sous des tâches chronophages, tout ce sentiment qu'on confisque aux enseignants leur métier, entre évidemment en résonance avec le sentiment que beaucoup de citoyens ont d'être dépossédés de leurs droits et de leur libre arbitre.

Les lycéens manifestant contre les réformes du bac et du lycée, Parcoursup et le tri social, le service national universel (SNU), rejoignent les revendications exprimées depuis plusieurs mois par le SNES-FSU. Ils se heurtent à un Ministre de l'Education inflexible, jouant même la provocation en disant que ses réformes sont plébiscitées.

Le SNES-FSU, qui a très clairement montré et justifié son opposition à une réforme qui détériore l'avenir de la jeunesse et organise le tri social, soutient ce mouvement légitime tout en avertissant le gouvernement des dangers d'une brutalité policière disproportionnée et qui n'a rien à voir avec une politique d'apaisement et d'écoute. Il appelle les personnels à mettre en échec une réforme du lycée qui renforce la concurrence entre les établissements, les enseignements et les enseignants. Une réforme qui est aussi un outil taillé sur mesure pour supprimer toujours et encore des postes !

Sandrine Clément
Co-secrétaire académique

Elections professionnelles : Le SNES et la FSU confortent leur position majoritaire

Dans un contexte de participation toujours trop faible, du fait, pour l'essentiel, du choix par le ministère, et contre l'avis du SNES, du vote électronique et par les difficultés informatiques rencontrées par le prestataire au moment de l'ouverture du vote, les listes présentées par notre syndicat sont arrivées largement en tête du scrutin dans notre académie comme au niveau national.

Ainsi, pour l'élection du Comité technique académique, la liste FSU obtient 2 050 voix de plus par rapport à la liste arrivée en deuxième position.

Notre syndicat et notre fédération restent donc indéniablement l'organisation syndicale de référence dans le second degré et l'Education nationale.

Le SNES, avec la Fsu occupera 15 sièges sur les 38 (toutes CAPA confondues et CTA), soit 39,58 % des sièges. Les 2^{ème} et 3^{ème} organisations syndicales n'occuperont que 9 sièges chacun, soit 18,75 %.

De fait, on n'est guère étonné, sous une ère rétrograde et propageant la confusion des repères, de la vive progression d'un syndicat (Ici, le Snalc qui progresse le plus fortement dans l'Académie) qui affiche comme marque de fabrique une soi-disant « indépendance » dont le sens, à bien y regarder, est assez douteux et vain. Ce genre de démarche éculée n'a d'autre argumentaire que de caricaturer les autres organisations syndicales, en leur attribuant, aux yeux des collègues, des intentions idéologiques qui seraient dangereuses. Entre la vanité d'une telle posture et un opportunisme malhonnête, c'est surtout entretenir l'illusion qu'on vote « mieux » en votant pour un syndicat auto-proclamé au-dessus des « syndicats », sorte de collectif de femmes et d'hommes libres véritablement en contact avec le métier : voilà le vieux retour sémantique du « sans éti-

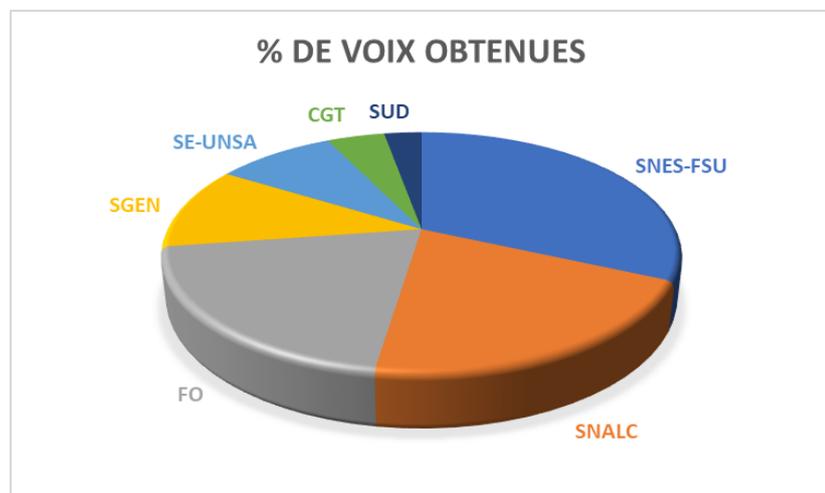
quette » et du pragmatisme de terrain, de l'action collective hors de tout « appareil », alors que l'appareil n'est autre que la nécessaire organisation démocratique d'un syndicalisme qui se veut stable dans les instances et d'optique large, alors que tous les délégués du SNES, des sections locales jusqu'au National, sont sur le terrain et enseignent en classes, alors que le SNES a toujours montré sa liberté de décision face aux politiques. Non seulement on reconnaît une tromperie et des éléments de langage typiques dans cette proclamation d'indépendance en-dehors des appareils, mais, de plus, les choix qui sont proclamés par ces mêmes « indépendants » relèvent d'une vision passéiste de l'école, prônant l'illusion simpliste d'un retour à une sorte d'époque dorée de l'enseignement, centrant leur discours sur les difficultés réelles rencontrées par les enseignants dans leurs classes, mais qui tournent le dos à toute explication sociale de ces difficultés, exaltant une vision idéalisée d'une école déconnectée de la société, centrée sur une autorité de l'enseignant posée comme préalable, indépendamment des conditions sociales dans lesquelles elle se construit.

Cela témoigne de la nécessité pour tous les syndiqués du Snes-fsu de poursuivre le travail de conviction que nous avons entamé, afin que les collègues retrouvent le chemin de l'action collective pour obtenir des avancées.

La section académique a entamé une réflexion sur l'adaptation nécessaire de nos pratiques syndicales. Les visites d'établissement, les contacts avec les collègues, vont se poursuivre dans l'objectif de toujours mieux défendre en actes et pas seulement en parole, notre profession.

Les co-secrétaires académiques

Résultats généraux académiques (CAPA)



	% de voix obtenues	Sièges
SNES-FSU	31,78 %	15
SNALC	20,62 %	8
FO	20,27 %	7
SGEN	11,18 %	5
SE-UNSA	8,99 %	3
CGT	4,34 %	0
SUD	2,82 %	0

Comité Technique Académique

	% de voix obtenues	Sièges
FSU	35,60 %	4
UNSA	19,84 %	2
FO	17,48 %	2
SGEN	9,28 %	1
SNALC	8,95 %	1

	% de voix obtenues	Sièges
CGT	4,04 %	0
SUD	2,42 %	0
Action & Démocratie	1,85 %	0
SNPTES	0,54 %	0

CAPA des Agrégés

	% de voix obtenues	Sièges
SNES	33,50 %	4
SNALC	30,02 %	3
FO	15,26 %	2
SGEN	10,28 %	1
CGT	6,30 %	0
UNSA	4,64 %	0

CAPA des CPE

	% de voix obtenues	Sièges
SNES	35,50 %	2
SGEN	27,50 %	2
SE-UNSA	22,50 %	1
FO	9,50 %	0
CGT	5,00 %	0

CAPA des Psy-EN

	% de voix obtenues	Sièges
SNES	62,98 %	3
UNSA	26,52 %	1
FO	10,50 %	0

CAPA des Certifiés

	% de voix obtenues	Sièges
SNES	29,26%	6
FO	22,62 %	5
SNALC	21,37 %	5
SGEN	10,94 %	2
SE-UNSA	7,89 %	1

	% de voix obtenues	Sièges
CGT	4,17 %	0
SUD	3,76 %	0

Commissions Consultatives Paritaires

Les personnels non-titulaires élisent depuis 2011 des commissions consultatives paritaires (CCP) aux prérogatives plus réduites que celles des CAPA. Malheureusement, la participation à ces élections n'est pas à la hauteur des enjeux, notamment chez les AED - AESH (à peine 8 % de votants). Le choix d'un scrutin « sur sigle » (il n'y a pas besoin d'avoir des candidats pour se présenter, il suffit de déposer la candidature de son syndicat) participe aussi du brouillage de ce vote.

Il y avait 12 candidatures déposées chez les non-titulaires enseignants et assimilés et 11 pour les AED – AESH.

Au final, ces élections sont marquées par une forte dispersion syndicale. Le SNES obtient 2 sièges sur 5 chez les AED, mais aucun des 4 sièges, à une voix près, chez les non-titulaires enseignants et assimilés. Des résultats bien loin du travail effectué depuis plusieurs années et des réussites obtenues en faveur des non-titulaires dans les instances.

Réforme du lycée : pilotage à vue et tensions à prévoir

Le rectorat a présenté lors d'un groupe de travail, le 11 décembre, l'état de la mise en place de la réforme du lycée dans notre académie.

Le brouillard, ce jour-là, était épais : deux inconnus de taille pèsent en effet sur la préparation de rentrée. La première, c'est l'ampleur des suppressions de poste dans notre académie. La seconde, ce sont les choix de spécialités et d'options que feront les élèves. On aura une idée de l'une dès janvier, mais il faudra attendre juin pour voir l'autre s'éclaircir.

Vu le contexte, le projet de carte des formations découvert en séance peut apparaître comme l'hypothèse de travail la plus optimiste pour conserver un maximum d'enseignements. Et pourtant, des suppressions sont déjà en cours, en latin par exemple.

Heureusement, l'administration était très fière d'expliquer que tout cela avait fait l'objet de réflexions menées depuis septembre avec les équipes pédagogiques des établissements. Ses représentants ont fait semblant d'être étonnés lorsqu'on leur a dit qu'il n'en était rien, et que la plupart des collègues n'avaient pas été associés aux propositions faites par les proviseurs.



Dans ce grand flou, on ne peut pas se satisfaire de grand chose : le rectorat a finalement reculé en maintenant le calcul des dotations au « coût structure », et non pas uniquement en fonction du nombre d'élèves, ce qui pourrait permettre de ne pas prendre sur le « pot commun » pour financer les enseignements à faibles effectifs. Il a aussi accepté de fournir des documents détaillés en janvier, précisant quels moyens seraient attribués à chaque lycée pour quelles spécialités et options.

A noter que lors de cette réunion, l'UNSA n'a fait qu'une seule intervention technique, que FO s'est contenté de positions de principes contre la réforme, et que le SGEN semblait surtout préoccupé de la « formation » des collègues, notamment pour s'assurer que ceux-ci « adapterons » leur notation aux impératifs du contrôle continu (on ne se demande pas comment).

Pour le SNES, la lutte contre cette réforme qui va se traduire dès janvier par des suppressions de postes par dizaines, voire par centaines, devra se mener dans les établissements, par la mobilisation de tous, et l'action.

Hervé Le Fiblec

Recommandations en cas d'intempéries :

Le SNES-FSU gagnant

Suite aux remarques des collègues lors des intempéries de février 2018, le SNES-FSU a mené l'enquête auprès de ses adhérents. Fort des nombreuses réponses émises à cette occasion, le SNES-FSU a pu porter la question à l'ordre du jour du CHSCTA du 10 avril 2018.

Un groupe de travail a été réuni au rectorat dans le cadre de cette instance, en juin 2018. Le texte final a été approuvé par les DASEN des trois départements, on y rappelle notamment que les chefs ne peuvent pas fermer leur établissement.

« Chaque situation des personnels est appréhendée avec bienveillance » : cela signifie que vous ne vous rendez pas dans votre établissement si vous estimez que c'est trop dangereux. (difficulté ou crainte de rouler par mauvais temps, trajet sur une route imprati-

cable, véhicule peu équipé...)

Les quelques chefs d'établissement qui ont fait pression sur les collègues, les menaçant d'un retrait de salaire, n'ont pas vu leur demande aboutir. Dès février, le rectorat a communiqué avec bienveillance sur le sujet. N'hésitez pas à l'avenir à vous servir de ces recommandations que vous devez avoir reçues en octobre 2018, via votre établissement. Face au déficit de diffusion par les chefs d'établissement, vous pouvez retrouver ce document sur notre site académique ainsi que sur le site rectoral.

Il est à noter que ce texte a été produit grâce au seul travail du SNESFSU qui a largement insisté auprès de l'administration de la nécessité d'un cadrage académique!

*Michèle Chevallier,
Secrétaire du CHS-CT académique*



Mutation INTER 2019 : Pensez à la FICHE DE SUIVI SYNDICALE



Faites-nous parvenir un double de votre demande de mutation et des justificatifs permettant une bonification de points : ces documents nous sont indispensables pour faire le travail de suivi approfondi de votre situation personnelle. Les fiches de suivi sont disponibles sur le site du SNES Amiens

(<https://amiens.snes.edu/Mutations-INTER-2018-Calendarier-des-reunions.html>).

Le groupe de travail – Vérification des vœux et des barèmes se déroulera le jeudi 24 janvier 2019.

Congés de formation :

Vous trouverez sur le site du SNES Amiens une fiche expliquant la procédure de demande, ainsi que les règles d'attribution (<https://amiens.snes.edu/Conges-de-Formation-Professionnelle-2019-Les-infos-essentielles.html>)

Date limite de dépôt à la Direction des Relations et des Ressources Humaines du rectorat :

Jeudi 31 Janvier 2019

Quelques infos sur les RDV de carrières :

↳ Contestations :

Un certain nombre de collègues ont contesté l'avis final de leur RDV de carrière qui s'est déroulé au cours de l'année scolaire 2017 – 2018. Dans la majeure partie des cas, l'incohérence entre les avis des évaluateurs et l'avis final est relevé.

L'administration dispose d'un délai de 30 jours pour répondre à votre demande de recours gracieux. Sans réponse, cela signifie que l'administration rejette votre recours.

A partir de là, vous disposez de nouveau d'un délai de 30 jours pour contester votre avis final auprès de la CAPA qui devrait se tenir en février – mars 2019.

↳ RDV manqué en 2017 - 2018 :

Pas de rattrapage !

- **Pour les éligibles aux 1^{er} ou 2^e rendez-vous de carrière**, votre situation sera examinée dans le cadre des CAPA d'avancement qui devraient se tenir en février ou mars 2019.

- **Pour les éligibles au 3^e rendez-vous de carrière** (pour l'accès à la hors classe), une appréciation "pérenne" par le recteur après avis des chefs d'établissement/corps d'inspection/autorité compétente sera émise.

Il faudra être vigilant à cet avis et ne pas hésiter à le contester si vous le trouvez incohérent.

Des précisions devraient être données dans les prochaines notes de service relatives à l'accès à la hors classe.

Consulter le site internet du SNES – Amiens (<http://www.amiens.snes.edu>), des fiches seront régulièrement mises en ligne afin de vous apporter des informations sur le fonctionnement de votre carrière : Avancement d'échelon, Mutation, Accès à la hors classe, Accès à la classe exceptionnelle...

PPCR : Pourquoi il ne fallait pas dire non !!!

A l'automne 2016, la FSU a fait le choix de valider le protocole **Parcours Professionnels Carrières**

Des gains pour toutes et tous, à court et moyen terme !

C'est l'un des résultats du protocole car tout le monde gagne quelque chose à un moment ou à un autre : **points d'indices ajoutés à tous les échelons entre 2017 et 2020, salaires des stagiaires relevés dès septembre 2017 de 120 € nets par mois pour les certifiés ou 232 € pour les agrégés, accès à la hors classe garanti avant le départ à la retraite par un barème national** (l'ancienneté dès 3 ans dans le 11^{ème} échelon neutralise les avis) avec un nouvel échelon (repoussé d'un an par E. Macron au 01/01/21), **création de la classe exceptionnelle dont le SNES revendique un accès plus élargi sans plus attendre.**

La suppression des examens au Grand Choix et au Choix a permis de mettre fin à un système injuste pour chaque échelon sauf coup du sort de n'être pénalisé ni par sa discipline, ni par la fréquence des inspections, ni par son genre.

Les avancements automatiques d'échelon sont la garantie qu'aucun écart ne se creusera entre collègues pour des raisons extérieures aux pratiques professionnelles.

Toujours 11 échelons mais parcourus dorénavant en 24, 25 ou 26 ans (contre 20 à 30 auparavant) : les élus du SNES veilleront en CAPA à une distribution transparente et équitable des gains d'ancienneté de 12 mois aux 6^{ème} et au 8^{ème} échelon.

Le 11^{ème} échelon asséché par l'accès à la hors classe

Les avis des IPR et Chef d'établissement pour la classe exceptionnelle ou la hors classe (de manière transitoire pour les seuls collègues non éligibles au dernier RDV de carrière) sont hélas un reste du précédent système. Toutefois, l'avis recteur globalise cet avis avant la CAPA et corrige réglementairement les déséquilibres pour une équité concrète et mesurable.

D'ici peu, le curseur de l'accès à la hors classe va bouger par un rajeunissement des promus, car les

collègues aux 11^{ème} échelon vont être de moins en moins nombreux.

Finie l'évaluation annuelle

Porter l'évaluation sur l'ensemble de la carrière sans surinvestir le contexte du moment (une séance en classe plus difficile, un climat tendu avec la direction...) est un principe des trois RDV de carrière avec des critères d'évaluation connus à l'avance et une programmation planifiée pour mieux s'organiser. **La grille d'évaluation avec ses 11 items reflète bien mal la complexité de l'exercice de nos métiers mais ouvre des brèches pour contester l'évaluation quand la note pédagogique était verrouillée, sans appel et soldait parfois une inspection sanction.**

Profession méritante

Si la prise en compte de la valeur professionnelle est statutaire pour les changements de grade, le SNES a toujours combattu toute prise en compte du mérite individuel dans les promotions car il ne peut départager les collègues sans une part d'arbitraire aux mains de nos hiérarchies. C'est un risque auquel le SNES refuse d'exposer les collègues, tout particulièrement aux moments clés de leur carrière. Bien au contraire, **le SNES défend une carrière déconnectée de l'évaluation pour sécuriser les parcours professionnels et veiller à des revalorisations salariales progressives jusqu'à la retraite. PPCR permet d'aller dans ce sens mais reste bien insuffisant** d'autant plus si la prise en compte des 6 derniers mois pour le calcul des pensions est supprimée.

Seule une lutte pour de meilleurs salaires et de meilleures pensions permettra de faire entendre le mérite de nos professions.



Jessica Campaign
Olivier Tomaszczyk

Pour la réintégration des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction Publique



Attaque contre le paritarisme chez les CPE ou la sortie du régime dérogatoire.

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat a procédé à une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que les CPE, n'étant pas un corps enseignant stricto sensu, ne pouvaient plus déroger au statut général de la Fonction Publique contrairement aux usages en vigueur depuis les années 50. Le décret du 25 avril 2018 a concrétisé cette décision politique en modifiant la composition des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Dans notre académie, le nombre de sièges

est réduit de près de moitié, réduisant le nombre de représentants des personnels de 8 à 5 pour faire face à l'administration lors des opérations de carrières et de mutations, amputant aussi leur capacité à suivre attentivement l'ensemble des dossiers.

Au niveau national, la composition de la « commission administrative paritaire nationale » (CAPN) se traduira par une représentation sans rapport avec celle du corps puisque 5 sièges représenteront 30 % des CPE (2 en classe exceptionnelle et 3 en hors-classe) quand 4 représenteront les 70 % en classe normale.

Et pour le retour des CPE dans le régime dérogatoire, signez et faites signer la pétition en ligne sur le site du SNES-FSU

<https://petitions.snes.edu/?petition=41>

Laurence Sergeant

Orientation : Un changement de paradigme qui évince les PsyEN et au détriment des plus modestes !

Le rôle qu'ont à jouer les enseignants dans l'orientation des élèves est incontestable et nécessite une formation continue pour pouvoir être sensibilisé sur la complexité des enjeux. Mais le projet du ministre va plus loin, il veut instituer une nouvelle fonction : des profs et CPE « référents » de l'accompagnement de l'orientation pour le suivi des élèves, au risque dénoncé par le SNES-FSU, de les substituer au métier de PsyEN EDO.

A grand renfort de communication et par des « programmes d'orientation »^[1], Blanquer attaque la conception éducative et continue de l'orientation scolaire historiquement développée en France. Il évacue la complexité à l'œuvre, qu'elle soit du côté des facteurs psychologiques et sociaux des choix des élèves, des parcours d'études ou du monde professionnel. Le dessein du ministre d'imposer une vision de l'orientation fondée sur la seule information, explique qu'il essaie d'écarter les PsyEN du processus d'orientation au mépris de la mission première de ce métier : « contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle » (décret du 1^{er} février 2017 - art 3).

En corollaire, le gouvernement renforce le poids des régions en décidant de leur confier la responsabilité de

l'information sur les formations et les métiers, alors que les effets des disparités territoriales sur l'ambition scolaire et la mobilité sont depuis longtemps démontrés. Il prévoit de fermer les CIO et d'affaiblir l'ONISEP, éditeur public d'information sur l'orientation, il ouvre les portes des établissements aux associations financées par les branches professionnelles et les grandes entreprises... Et donne des ailes au marché du coaching et des start-up d'orientation. Plutôt que de permettre pour tous une orientation choisie, il s'agit donc plutôt de faire en sorte que seuls certains soient choisis.

Pour le SNES, il est essentiel de préserver un service public d'orientation soucieux de neutralité et de gratuité, ainsi que la place des PsyEN pour des regards croisés, respectueux de la professionnalité et du positionnement de chacun dans un travail en complémentarité, tout au long du cursus afin d'élever le niveau d'ambition et de réussite de tous.

Catherine Bas

^[1] inspirés des programmes d'éducation à l'orientation des années 90 dont les chercheurs ont démontré les effets socialement inégalitaires sur les choix des élèves...

Stage départemental de la Somme : inscrivez-vous !

Mardi 05 février – 9h/16h30

Supprimer des postes : une fatalité ?

- ✂ Décrypter à l'échelle départementale et de l'établissement les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et analyser les effets budgétaires des réformes en cours : combien de postes en moins ?
- ✂ Permettre à chacun d'analyser plus facilement les documents de CA des établissements (DGH), quels documents doit-on imposer à l'administration ? Quels types d'information doit-on y trouver ?
- ✂ Budget 2019 de l'Éducation nationale, quel impact de la fusion des académies ? Quels enjeux pour notre académie ? Pour l'action syndicale ?

Avec Grégory Frackowiak, du Secteur "politique scolaire" du SNES national.

Infos pratiques :

au siège du SNES 25, rue Riolan,

de 9h-12h / 13h30-16h30, possibilité de repas à proximité

Inscription avant le 05/01/2019, directement notre site :

<https://amiens.snes.edu/Stage-Departemental-de-la-Somme-DGH-suppression-de-postes.html>

Pour toute question : snes80@laposte.net

DANS LES DÉPARTEMENTS : OISE

Les lycéens sont dans la rue pour dire stop aux contre-réformes

Le monde de l'éducation est sous pression depuis l'arrivée de M. Banquer. Le ministre a clairement indiqué qu'il ne procéderait à aucune réforme du lycée, et il a pourtant entamé une destruction systématique du lycée et du baccalauréat : tuer les filières, faire du bac un simple certificat local. Parcoursup est un outil de tri social et d'exclusion. Les élèves issus des milieux populaires sont victimes de cette succession d'attaques.

Dans l'Oise, enseignants et élèves s'opposent à ces mesures néfastes. La grève du 12 novembre est la première mobilisation d'envergure. Par exemple, au lycée André Malraux à Montataire, 90% des collègues étaient en grève. Une motion au CA a été votée à l'unanimité pour dénoncer la politique mise en œuvre. Depuis jeudi dernier, les élèves des lycées de l'Oise (Creil, Montataire, Nogent, Chantilly, Beauvais, Clermont et Compiègne), se sont mis en mouvement : grèves de cours, manifestations, blocages des établissements... La jeu-

nesse a bien compris les enjeux de toutes ces réformes qui dégradent encore plus les conditions d'apprentissage et rend l'accès à l'enseignement supérieur encore plus difficile pour beaucoup d'entre eux.

Vendredi et samedi derniers, plusieurs lycées ont été fermés par arrêté préfectoral. La seule réponse que les autorités ont apportée à ce mouvement est une répression abusive. Le traitement infligé aux élèves est scandaleux. Mais, malgré cela, le mouvement ne faiblit pas. Le « mardi noir » a tenu toutes ses promesses. Les modalités ne sont pas toutes acceptables, puisque quelques dégradations ont eu lieu notamment à Creil.

La seule façon de sortir de cette crise est d'entendre les revendications des lycéens. Mais le ministre ne semble pas prendre la mesure de la colère de la jeunesse.

Comme d'habitude, il est fidèle à sa politique du mépris.

Amar EL FARISSI